

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'estimation domaniale en date du 27 mai 2015, en cours d'actualisation, établie par France Domaine
- SOUS RESERVE** de la production d'une délibération par **ROUEN NORMANDIE METROPOLE**, sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

Décide d'acquérir, pour le compte de **ROUEN NORMANDIE METROPOLE**, une ancienne usine désaffectée sise sur le territoire de **PETIT-QUEVILLY**, Boulevard du Général de Gaulle, cadastrée section AX 493, 496 et 498 pour une contenance totale de 36 556 m<sup>2</sup>.

Le projet de la collectivité prévoit, après l'intervention du fonds friche pour la démolition et la dépollution du site, la création d'une zone à vocation d'activités ou mixte (tertiaire et crématorium).

La durée de portage de cette intervention est fixée à cinq ans.

L'enveloppe projet est fixée à 1 600 000 € (Compte 900 259 - ROUEN NORMANDIE METROPOLE "PETIT-QUEVILLY site SIGRE").

**Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de ROUEN NORMANDIE METROPOLE.**

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

G. GAL

Pour la Préfète et par délégation  
Délibération approuvée  
l'adjointe au secrétaire général  
A Rouen, le 09 juin 2017  
pour les services régionaux  
La Préfète,  
chargée du pôle "politiques publiques"

Christine GIBRAT